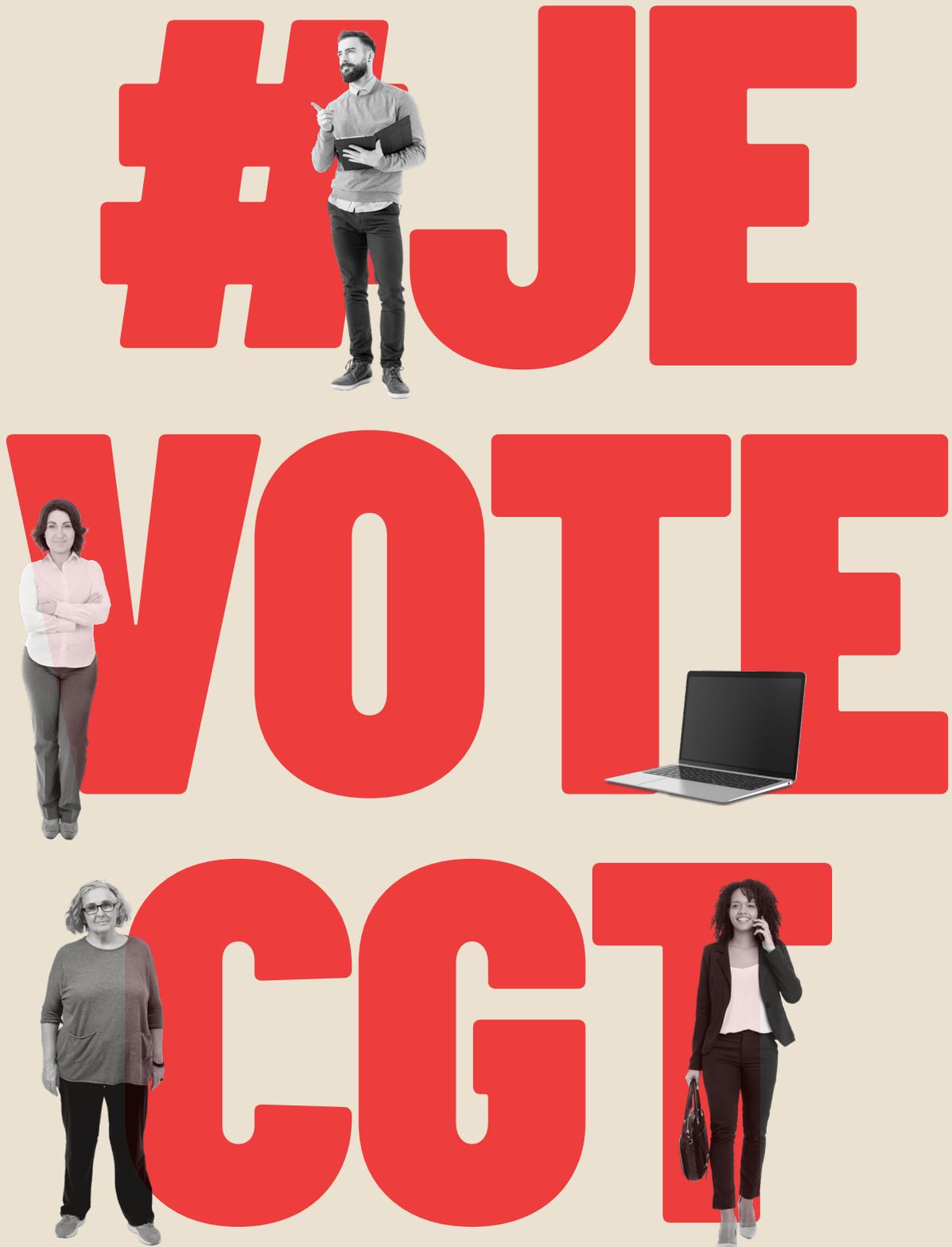


COMMUNICATION ET PUBLICITÉ



ÉLIRE VOS REPRESENTANT·ES DE LA FILIÈRE COMMUNICATION ET DE LA PUBLICITÉ

En tant que salarié d'une agence de Com', d'une régie, d'une entreprise d'affichage ou encore d'une structure pure Player, **VOUS DÉPENDEZ DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA PUBLICITÉ.**

La CGT agit au quotidien au sein de la profession pour faire reconnaître vos droits et pour obtenir de nouvelles conquêtes sociales. Ces quatre dernières années, nous avons agi pour obtenir un accord de lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement sexiste. C'est à notre initiative et après avoir rendu public différentes affaires de harcèlement sexuel que les organisations d'employeurs de la branche ont

dû accepter d'ouvrir la négociation qui débouché sur un accord. Nous avons réussi à obtenir des augmentations des salaires minimaux de branche très supérieures à l'inflation, même si nous sommes encore très loin du compte d'une réelle reconnaissance des qualifications. Mais de la coupe aux lèvres, nous sommes encore loin d'une réelle convention collective du 21^e siècle. **EN VOTANT POUR LA CGT ET EN PRENANT CONTACT AVEC NOUS, VOUS ÊTES ASSURÉ·ES DE NE PAS RESTER ISOLÉ ET D'AVOIR À VOS CÔTÉS UNE FORCE QUI COMPTE !**

LUTTER CONTRE LES VIOLENCES AU TRAVAIL ET LES HARCÈLEMENTS SEXUELS ET SEXISTES : UN VÉRITABLE BESOIN POUR LES SALARIÉS

Alors que les dossiers MeToo# sortent au grand jour toujours plus nombreux dans les milieux du spectacles et artistiques, ceux concernant le monde de la communication et de la Publicité vont encore trop souvent l'objet d'une omerta bien organisée. Notre organisation syndicale a été à l'initiative de mis à jour de telles pratiques condamnables mais surtout a été l'instigatrice d'un accord de lutte contre ces violences et harcèlements qui fait date. Dans les TPE, plus qu'ailleurs, la parole est étouffée. Le manque de représentant·es du

personnel dans l'entreprise, la crainte de perdre son emploi et les pressions continues, la peur du regard des autres font que nombre de salariés des TPE n'osent pas franchir le pas !

Cela doit cesser et la parole se libérer ! En votant pour des représentants CGT aux élections TPE, vous vous donnez le meilleur moyen de vous faire respecter et enfin de faire entendre cette souffrance insoutenable.

L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL : LA PUB ENCORE TRÈS LOIN DU COMPTE !

Alors que le secteur de la Publicité est très majoritairement féminin, les inégalités de rémunération et de reconnaissance de qualification pour un même poste de travail demeurent plus que préoccupante, près de 25%. Les représentants des employeurs du secteur se réfugient derrière une impuissance à régulariser la situation, au prétexte que les entreprises sont maîtresses chez elles. Pourtant des solutions existent et pourraient rapidement être appliquées. Comme la mise en index de celles qui respectent le moins l'égalité de

traitement par la remise du Trophée à Cannes durant les « Lions International Festival Of Creativity » aux entreprises les plus sexistes et les plus inégalitaires ! Ou encore par des pénalités financières de la branche professionnelle exigeant une cotisation professionnelle proportionnelle aux inégalités constatées.

À DÉFAUT DE LOI ET DE VOLONTÉ POLITIQUE, NOUS POUVONS CHANGER LES CHOSSES DANS LA PUBLICITÉ.

POUR VOUS TENIR INFORMÉ DES ACTIVITÉS DE LA FILPAC CGT ET DES INFORMATIONS QU'ELLE PROPOSE : [HTTPS://WWW.FILPAC-CGT.FR/](https://www.filpac-cgt.fr/)





3 RAISONS DE VOTER

CGT

CHAQUE VOIX COMPTE TRIPLE !

Même s'il n'existe toujours pas d'instance représentative du personnel dans les entreprises de moins de 11 salarié-es, lorsque nous votons à ces élections professionnelles, chaque voix CGT compte aussi :

- 1 Au niveau régional et pour les prud'hommes ;
- 2 Au niveau de la branche professionnelle et de votre convention collective ;
- 3 Au niveau interprofessionnel et national.

1

Pour se défendre avec un syndicat reconnu

Pour l'efficacité. Première organisation représentative dans les très petites entreprises (ou TPE, moins de 11 salarié-es), la CGT est aussi présente dans toutes les branches professionnelles et sur tout le territoire.

Pour la proximité. Les conseiller-es des salarié-es CGT sont disponibles via des permanences pour vous accompagner selon votre métier et votre situation. Voir la liste de nos unions locales sur cgt.fr, rubrique « La CGT près de chez vous ».

Pour la visibilité. Dans les batailles contre le report de l'âge de départ à la retraite, la CGT a toujours fait preuve de sa détermination à n'accepter aucun recul de nos droits. Dans le même temps, la CGT signe souvent des accords, à la seule condition qu'ils permettent de faire progresser la situation des salarié-es.

2

Pour mieux vivre de son travail

Pour que tous les salaires soient indexés sur l'inflation, comme l'est le Smic. Nous pensons aussi qu'il faut augmenter le salaire minimum et reconnaître toutes les qualifications, car ce sont notre travail et notre savoir-faire qui font tourner les entreprises et l'économie.

Pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, aussi bien pour les salaires, les déroulés de carrière ou les temps partiels contraints.

Pour les mêmes droits dans les petites que dans les grandes entreprises, que ce soit en matière de formation, d'accès à des activités sociales et culturelles, ou de départs anticipés à la retraite – notamment pour les métiers pénibles.

3

Pour travailler mieux, moins et autrement

Pour un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle, ce qui passe forcément par une autre organisation du travail sans management autoritaire, par une réduction du temps de travail, des services publics de qualité (transports, petite enfance, aide à la personne), et un retour à la retraite à 60 ans à taux plein.

Pour que la démocratie ne s'arrête pas aux portes des entreprises. Si nous sommes organisé-es avec la CGT, c'est parce qu'il faut se rassembler pour peser sur les choix qui nous concernent – à commencer par nos droits et nos conditions de travail.

Petite ou grande entreprise, vous avez des droits !

Inscrivez-vous ici

pour télécharger anonymement et gratuitement des fiches pratiques

de vos droits.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Les professions techniques et intermédiaires et l'encadrement sont aussi organisés dans la CGT pour que les problématiques et besoins spécifiques de ces catégories soient entendues. L'Union Générale des Ingénieur-es, Cadres et Technicien-nnes (ucigtcgt.fr) revendique entre autres le droit au télétravail de manière encadrée, le droit à la déconnexion, le droit de refus et d'alternative dans les prises de décision, le respect du temps de travail et des qualifications.

VOIR CGT-TPE.FR



JEVOTE CGT

25 novembre au 9 décembre 2024

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel** reçu par courrier ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

